



FICHE DE SUIVI MEDICAL

NOM :

PRENOM :

MEDECIN TRAITANT :

Dossier médical global

Ne renseigner que les éléments médicaux pertinents en cas d'intervention par un médecin remplaçant ou le service de garde ou le SMUR, dans le but de garantir la sécurité dans la continuité des soins.

TRAITEMENTS CHRONIQUES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ALLERGIES MEDICAMENTEUSES

.....
.....
.....
.....
.....
.....

AFFECTIONS CHRONIQUES

.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

APTITUDES HABITUELLES (NOTER BONNE OU PLUS OU MOINS DÉFICITAIRE)

Orientation dans l'espace et le temps :

Mémoire :

Mobilité générale :

Vue :

Ouïe :

Capacité à comprendre et à s'exprimer en français :

Autre(s) :

.....

DATE DE LA MISE A JOUR DE LA FICHE :/...../.....

Ambulance/ pompiers : 100

Centre d'appel joignable 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

Traite les appels d'urgence nécessitant l'intervention des pompiers ou d'une ambulance.

Ce numéro est à utiliser en cas d'incendie ou d'urgence médicale.

Police : 101

Traite les appels à toute heure du jour ou de la nuit.

Le 101 permettra de dispatcher le plus rapidement possible les services de police.

Numéro d'urgence général : 112

Le 112, c'est le numéro d'urgence au niveau européen. A lui seul, le 112 permet de solliciter les pompiers, les ambulanciers et la police, mais uniquement dans les cas d'urgence.

Commissariat de Jette : 02 412 68 06

**La zone de police Bruxelles-Ouest : 02.412.68.06 ou 07 (Entre 7h et 22h)
: 02.412.12.12 (Entre 22h et 7h)**

La Zone de police 5340 couvre le territoire des communes de Jette, Ganshoren, Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe et Molenbeek-Saint-Jean.

La police locale assure les services de police de base : travail de quartier, accueil, intervention, assistance policière aux victimes, recherche et enquête locale, maintien de l'ordre public et circulation.